

## **RÉUNION DU CONSEIL 7 OCTOBRE 2024**

Lundi, le 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;  
Un siège vacant.

Est absent :

M. Christian Raby, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Dépôt des états comparatifs
    - b) Dépôt des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2024
    - c) Remplacement d'un ponceau au rang Saint-Charles – Décompte no. 3 – Paiement final
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.3. TRANSPORT
    - a) Déneigement des trottoirs
  - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 6.6. LOISIR ET CULTURE
  - 6.7. AUTRES
  - 6.8. CORRESPONDANCES
  - 6.9. Compte-rendu des dossiers

- 6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 6.12. Période de questions diverses
- 6.13. Clôture de la séance

**2024-10-105**  
**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

**2024-10-106**  
**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2024 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

**2024-10-107**  
**5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de septembre 2024 portant les numéros 12967 à 12968 pour un montant de 220,98 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3623 à 3642 pour une somme totale de 27 723,23 \$. Les comptes à payer portant les numéros 12969 à 13012 inclusivement et totalisant la somme de 186 698,13 \$. Les salaires du mois de septembre s'élèvent à 19 366,39 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1.a) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale dépose les états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 août 2024.

Les états comparatifs sont conservés aux archives de la Municipalité comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

### **6.1.b) DÉPÔT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 AOÛT 2024**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale dépose l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 août 2024.

Le rapport est conservé aux archives de la Municipalité comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

**2024-10-108**

### **6.1.c) REMPLACEMENT D'UN PONCEAU AU RANG SAINT-CHARLES – DÉCOMPTÉ NO. 3 – PAIEMENT FINAL**

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation du ponceau sous le rang Saint-Charles, exécutés par l'entreprise Marcel Guimond et Fils inc., se sont terminés le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de GéniCité, consultant de ce dossier, de payer à cette entreprise le décompte final de 18 207,74 \$ incluant les taxes, lequel montant correspond à la retenue restante de 5 %;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale à effectuer le paiement final à l'entreprise Marcel Guimond et Fils inc., au montant de 18 207,74 \$, taxes incluses.

De payer ce montant à même la subvention PAVL – volet rétablissement.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **6.3 TRANSPORT**

**2024-10-109**

### **6.3.a) DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE pendant les périodes hivernales 2024-2025 et 2025-2026, les trottoirs ne seront pas déneigés les fins de semaine, c'est-à-dire les samedis et les dimanches;

QU'ils ne seront pas déneigés les jours fériés;

QU'ils ne seront pas déneigés en dehors des heures régulières de travail des employés de la voirie, soit du lundi au vendredi après 17 heures.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **6.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

## **6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **6.6 LOISIR ET CULTURE**

6.7 **AUTRES**

6.8 **CORRESPONDANCES**

6.9 **COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

6.10 **COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

6.11 **AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

6.12 **PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2024-10-110**

6.13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h24.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière